



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le JEUDI 5 OCTOBRE 2023**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2023

- 1. FINANCES - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 2. FINANCES -Budget général – Mise à jour d'opérations en AP-CP
- 3. FINANCES - Travaux de construction de la Maison de santé – Demande de subvention Contrat de territoire 2022-2027 et fonds de concours
- 4. FINANCES - Budget Ville 2023 - Attribution de subventions à des associations
- 5. FINANCES - Budget général et budget annexe des parkings souterrains – Décision modificative n°3
- 6. DINAN AGGLOMERATION – Rapport d'Activités 2022
- 7. DINAN AGGLOMERATION - Atlas de la Biodiversité Intercommunale : plan d'actions communal
- 8. DINAN AGGLOMERATION – Budget participatif – Projet duplicable Corridors écologiques/jardins gourmands – Ecole de la Garaye
- 9. DINAN AGGLOMERATION – Budget participatif – Projet duplicable Corridors écologiques/jardins gourmands – Ecole Duguesclin
- 10. LABEL - Candidature au Label Ville Européenne
- 11. RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs
- 12. AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession du stade d'athlétisme Maurice Benoist et des parcelles contigües entre la commune de Dinan et Dinan Agglomération
- 13. AFFAIRES IMMOBILIERES – Lotissement Des Chevrets – Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

14. VOIRIE – Servitude - Convention Énedis/Commune de Dinan - Installation d'un poste de transformation de courant électrique – Parcelle cadastrée AO 854 – rue du 8 mai 1945
15. FORFAIT POST-STATIONNEMENT - Renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)
16. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 – Désignation du Coordonnateur Communal, du Coordonnateur du répertoire d'immeubles localisés (RIL), du Coordonnateur adjoint et autorisation à contractualiser avec La Poste
17. CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires
18. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,
Le 28 septembre 2023,
Le Maire,
Didier LECHIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL', written over a horizontal line.



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 5 octobre 2023, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 28 septembre 2023.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2023	
1. FINANCES - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024	1. Approuvée
2. FINANCES -Budget général – Mise à jour d'opérations en AP-CP	2. Approuvée
3. FINANCES - Travaux de construction de la Maison de santé – Demande de subvention Contrat de territoire 2022-2027 et fonds de concours	3. Approuvée
4. FINANCES - Budget Ville 2023 - Attribution de subventions à des associations	4. Approuvée
5. FINANCES - Budget général et budget annexe des parkings souterrains – Décision modificative n°3	5. Approuvée
6. DINAN AGGLOMERATION – Rapport d'Activités 2022	6. Approuvée
7. DINAN AGGLOMERATION - Atlas de la Biodiversité Intercommunale : plan d'actions communal	7. Approuvée
8. DINAN AGGLOMERATION – Budget participatif – Projet duplicable Corridors écologiques/jardins gourmands – Ecole de la Garaye	8. Approuvée
9. DINAN AGGLOMERATION – Budget participatif – Projet duplicable Corridors écologiques/jardins gourmands – Ecole Dugesclin	9. Approuvée
10. LABEL - Candidature au Label Ville Européenne	10. Approuvée
11. RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs	11. Approuvée
12. AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession du stade d'athlétisme Maurice Benoist et des parcelles contigües entre la commune de Dinan et Dinan Agglomération	12. Approuvée
13. AFFAIRES IMMOBILIERES – Lotissement Des Chevrets – Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public	13. Approuvée

<p>14. VOIRIE – Servitude - Convention Énedis/Commune de Dinan - Installation d'un poste de transformation de courant électrique - Parcelle cadastrée AO 854 – rue du 8 mai 1945</p> <p>15. FORFAIT POST-STATIONNEMENT - Renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA)</p> <p>16. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 – Désignation du Coordonnateur Communal, du Coordonnateur du répertoire d'immeubles localisés (RIL), du Coordonnateur adjoint et autorisation à contractualiser avec La Poste</p> <p>17. CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires</p> <p>18. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal</p> <p>Les délibérations sont consultables en ligne sur www.dinan.fr</p> <p>Publié le 06/10/2023</p>	<p>14. Approuvée</p> <p>15. Approuvée</p> <p>16. Approuvée</p> <p>17. Approuvée</p> <p>18. Approuvée</p>
--	--



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 5 octobre 2023, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 28 septembre 2023.

Didier LECHIEN

Quelques petites informations avant de commencer à examiner l'ordre du jour pour vous dire tout d'abord, mais vous avez dû le lire dans la presse ce matin, que Dinan passait par arrêté du 2 octobre 2023, dit arrêté de révision flash de zonage, en zone tendue. On fait partie des 200 communes qui ont été rattrapées par cet arrêté du 2 octobre 2023. On bénéficie d'un reclassement au titre du zonage ABC qui a été mis en œuvre en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif Robien. Nous étions classés en zone B2 depuis 2014 et désormais nous serons classés en zone B1. Ce passage en zone tendue constitue une véritable bulle d'oxygène puisque cela facilitera l'accès à la propriété des habitants, dans la mesure où ce nouveau zonage va permettre aux propriétaires de bénéficier de conditions plus favorables pour l'octroi de certaines aides financières qui sont accordées par l'État. Je pense notamment au prêt à taux zéro ou aux dispositifs d'investissement locatif style Robien ou Pinel donc qui vont bien sûr faciliter, aider les investisseurs. Alors à ne pas confondre avec un autre dispositif qui bénéficie à certaines communes... je pense à Paimpol ou à Pléneuf Val André qui ont aussi la possibilité d'augmenter leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La ville de Dinan n'est pas éligible à ce dispositif, nous ne sommes éligibles qu'au dispositif zone tendue, ce qui permet d'accorder des aides aux primo accédants. Voilà pour cette information sur ce passage en zone tendue qui est récent.

Une information concernant la Halle à marchandises, il y a eu un appel à projets et un comité de sélection qui s'est réuni. Un certain nombre d'entre vous faisait partie de ce comité de sélection et nous avons décidé de retenir l'entreprise Ti-Lõ qui est une entreprise locale reconnue à l'échelle nationale et internationale pour l'excellence de ses produits. Un projet qui est de très grande qualité, qui a su respecter tous les critères, cocher toutes les cases de l'appel à projets. Il y a une conférence de presse qui sera organisée demain après-midi par les porteurs de projets qui présenteront plus amplement le projet. Nous serons amenés à revenir sur ce dossier puisqu'il nous faudra nous prononcer sur la vente de la Halle à Marchandises lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Un troisième point sur un bilan de la saison estivale qui se poursuit puisqu'il y a encore des visiteurs à se promener et à découvrir la Ville de Dinan. La Tour de l'Horloge a aujourd'hui fermé ses portes avec un beau bilan puisque nous avons accueilli 37 071 visiteurs, ce qui nous a permis de faire des recettes à hauteur de 120 804 €. On est à peu près dans les mêmes chiffres que l'année dernière pour ce qui est de la Tour de l'Horloge. Au château la haute saison vient de s'achever, on est en basse saison, ouverture du mardi au dimanche, les après-midis. La haute saison est du 1er avril au 30 septembre. Pour la haute saison, nous avons eu 63 067 visiteurs soit une augmentation de 3 % par rapport à 2022. Voilà donc une augmentation de la

fréquentation du château, même chose pour le musée Yvonne Jean-Haffen qui a connu une très belle fréquentation avec 4 500 visiteurs. C'est un niveau jamais atteint pour le musée, on était souvent autour de 1 500, et cette année, on a fait 4 500 visiteurs avec 18 421 € de recettes pour la billetterie. ...précision nous avons reçu 260 élèves des écoles maternelles et élémentaires de Dinan, venus découvrir le musée Yvonne Jean Haffen et cette maison d'artiste, en tout point remarquable. La vente des produits à la boutique a engendré une recette de 12 297 €, en très forte augmentation par rapport aux années précédentes. On s'est retrouvé en rupture de stock sur certains produits à la fin de l'été. Je pense notamment aux lampes, si vous voyez de quoi il s'agit, les fameuses lampes, comme abat-jour, qui reprennent des dessins d'Yvonne Jean Haffen et qui connaissent un vrai succès. Je vous invite d'ailleurs à découvrir ce très beau produit, tout à fait original. C'est une idée de cadeau si vous ne savez pas quoi faire pour Noël. Passez au Musée de la Grande Vigne, achetez des lampes et offrez-les, et en plus ça fera parler de ce très bel endroit. Pour l'Abbaye, on a eu aussi 33 000 visiteurs, ce qui représente plus de 1 500 visiteurs par rapport à 2022, une très belle fréquentation. Pour le camping, un taux de remplissage tout à fait satisfaisant qui était de 80 % en juillet et de 85 % au mois d'août. Un très beau taux de fréquentation pour notre camping, en hausse par rapport à l'année dernière, avec des recettes attendues à hauteur de 120 000 €. Voilà quelques précisions pour cette rentrée, pour ce bilan de la saison.

Vous dire aussi que demain matin nous recevrons une promotion de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie de Melun qui vient à Dinan parce qu'elle a choisi pour Parrain Bertrand DUGUESCLIN. C'est le nom de cette promotion pour rendre hommage à son parrain. Elle vient demain matin avec le Général commandant de l'école, à Dinan.

Samedi après-midi, c'est la remise des Colliers de l'Hermine. C'est une très belle cérémonie. Les colliers de l'Hermine ont été fondés au 14ème siècle par le Duc Jean IV, remis au goût du jour par René Pléven et par le Sénateur Maire de Brest, M. Lombard. Il y a eu deux Dinannais qui ont été herminés : René Pléven et Yvonne Jean Haffen. Quatre Bretons, quatre personnalités qui ont agi en faveur de la Bretagne, seront honorés samedi après-midi à Dinan par la remise de ce collier de l'Hermine. C'est la deuxième fois que la ville accueille cette cérémonie puisque la première fois c'était en 1993, il y a 30 ans. Cette année, nous avons le plaisir à nouveau à les accueillir. C'est l'Institut Culturel de Bretagne qui porte cette manifestation.

Quelques informations en guise de préambule, je vais aussi laisser la parole à Brigitte qui va nous faire un petit bilan de la rentrée scolaire et ensuite nous passerons à l'examen de l'ordre du jour.

Brigitte Balay-Mizrahi présente le rapport (annexé en pièce jointe)

Didier LECHIEN

Merci Brigitte pour cette présentation qui est traditionnelle pour le Conseil Municipal de rentrée ou l'on fait cette présentation sur la rentrée scolaire.

Affaire n°1

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

FINANCES - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

Rapporteur : Didier DERU

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

En effet, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de

programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable s'applique pour la Ville de Dinan sur son budget principal, les quatre budgets annexes de la collectivité conservant la nomenclature M4.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement une modification de la maquette budgétaire et des comptes d'imputation afférents. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée.

*

**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 26 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** le passage de la Ville de Dinan à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024,
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

Je suppose : pas d'abstentions ? non, je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Affaire n°2

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUINEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

FINANCES -Budget général – Mise à jour d'opérations en AP-CP

Rapporteur : Didier DERU

La procédure des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) est un dispositif financier et comptable qui permet de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme pluriannuel, tout en n'inscrivant en crédit de paiement que les montants nécessaires au paiement des dépenses réalisées chaque année. Ceci évite de faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense d'investissement pluriannuelle, en se limitant aux seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il faut préciser qu'une opération ne peut pas être engagée juridiquement et comptablement en l'absence de crédits suffisants inscrits au budget ou d'autorisation de programme-crédit de paiement.

Afin de prendre en compte les modifications de crédits de paiements évoqués en DM3 de 2023, induites par le montant des marchés de travaux passés, il convient de mettre à jour le programme suivant, les autres étant inchangés.

Programme	Libellé	AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
201986	situation antérieure	1 245 000 €	6 605,28 €	42 714,06 €	62 699,69 €	250 000 €	882 980,97€

Maison de santé pluridisciplinaire	proposition	1 925 000 €	6 605,28 €	42 714,06 €	62 699,69 €	330 000 €	1 482 980,97€
---	-------------	--------------------	------------	-------------	-------------	------------------	----------------------

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la Ville pour l'année 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET) de :

- **METTRE A JOUR** le programmes en AP/CP n°201986, comme indiqué ci-dessus.

M. DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions ?

Erwan BEAUDOUIN

Oui, je constate une très forte évolution du coût de la construction de la Maison de Santé par rapport à ce qui avait été estimé en 2020 puisque je lis à peu près 680 000€ d'augmentation, ce qui amène le projet à environ 2 millions d'euros. C'était juste pour avoir quelques explications sur cette évolution.

Erwan BEAUDOUIN

Globalement sur l'AP, c'est 1 900 000Euros.

Didier DERU

Oui tout à fait.

Ça n'a échappé à personne, qu'entre le moment où c'était envisagé et le moment où on a reçu les plis, il y a eu une hausse significative des matières.

Yannick HELLIO

Pour compléter, entre le début du projet et les premières offres tarifées, on a eu plusieurs marchés sur lesquels on n'avait pas de réponses. Sur le premier appel d'offres, il a fallu relancer des entreprises pour avoir des offres. Vous imaginez bien que dans ces situations, ce sont plutôt les entreprises qui sont en force, que la ville de Dinan, pour une éventuelle négociation. On n'avait pas toutes les entreprises nécessaires pour réaliser ce bâtiment donc il a fallu revoir la copie, retravailler le projet et relancer un appel d'offres. Du coup, on a toutes les entreprises mais c'est vrai que ça impacte fortement le prix total même si des choix ont été faits sur des aménagements, des matériaux, en accord avec les médecins pour avoir une enveloppe la plus finançable possible.

Didier DERU

Sur l'affaire suivante, vous verrez le plan de financement.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

C'est un vrai sujet pour toutes les collectivités locales. Le renchérissement des coûts, des matériaux, est aujourd'hui un vrai sujet. Nous nous retrouvons tous à devoir faire face à une augmentation des appels d'offres, voire quand ils sont fructueux, ce qui n'est pas toujours le cas. On est dans une période vraiment très compliquée de ce point de vue et d'autres sujets nous attendent. On aura l'occasion d'y revenir, je pense aux assurances. Ceci étant sur la Maison de Santé, on va revenir tout à l'heure sur le plan de financement, c'est un projet qui est très bien aidé, qui est très bien accompagné par l'État, par d'autres collectivités et le reste à charge pour la ville reste limité, raisonnable. C'est tant mieux d'ailleurs qu'un projet de cette nature soit bien accompagné, en plus il répond à un vrai besoin pour notre population. Voilà, mais le renchérissement des prix des matériaux et des coûts des entreprises du bâtiment font qu'en effet ça devient un vrai sujet aujourd'hui pour toutes les collectivités.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

Vous vous abstenes sur la Maison de Santé ?

Non mais comme vous aviez voté pour avant. C'est pour ça que je veux bien comprendre la raison, parce que vous avez voté pour. Vous vous abstenes aujourd'hui, vous êtes contre le projet donc ? Que l'on soit bien clair.

Erwan Beaudouin

C'est sur le financement en fait.

Didier LECHIEN

D'accord. Il faut que les choses soient claires là. Il faut vous expliquer. Ça veut dire que dans la mesure où les entreprises pratiquent ces prix, il nous fallait renoncer au projet. C'est ça que vous voulez dire ?

Erwan Beaudouin

Il s'agit d'une abstention. Après, nous sommes plutôt favorables à la Maison de Santé. Je vais y revenir tout à l'heure dans mon intervention sur l'affaire suivante.

Didier DERU

Ce qui m'aurait été agréable M. Beaudouin, c'est que l'on puisse avoir cette discussion en commission.

Didier LECHIEN

On avance ensuite. On revient sur l'affaire numéro 3 sur les demandes de subventions.

Affaire n°3

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

FINANCES - Travaux de construction de la Maison de santé - Demande de subvention Contrat de territoire 2022-2027 et fonds de concours

Rapporteur : Didier DERU

La Ville de Dinan s'est engagée dans la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dans le but de maintenir, mais aussi développer, l'offre de soins de proximité.

Ce projet immobilier, situé en plein centre historique, permettra de renforcer l'offre de soins sur un territoire déficitaire en offre médicale. La commune de Dinan avait en effet été classée en Zone d'action Complémentaire (ZAC) au regard du zonage médecin entré en vigueur en janvier 2021.

Il profitera également à un collectif de professionnels dynamique, organisé en exercice coordonné. Les professionnels de santé libéraux de Dinan et de Quévert sont, en effet, investis au sein d'une Maison de santé pluriprofessionnelle multisite, dont le projet de santé a été validé par la Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercices Coordinés (CARPEC) en octobre 2020.

Les professionnels ont par ailleurs adhéré en 2021 à l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI), et créé une Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA), témoignant du degré de maturité de la coordination de leurs actions.

Il s'agit ainsi de construire un ouvrage bâti qui réponde aux besoins d'une maison de santé pluriprofessionnelle, tout en prenant en compte les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique,

ainsi que l'insertion dans le paysage et de la protection de l'environnement au moment de la réalisation et de l'utilisation de l'ouvrage.

Le projet participe pleinement à la dynamisation du centre-ville et à l'aide à l'installation des professionnels de santé.

Le cabinet Chouzenoux Architecture, de Rennes, est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Dans le cadre du Contrat de Territoire conclu pour la période 2022-2027, une enveloppe recalculée de 523 355 € a été accordée par le Conseil départemental à la Ville de Dinan. La Ville peut orienter le montant comme elle le souhaite. Ainsi 250 000 € ont déjà été positionnés sur la restauration du front Nord du rempart. Il est proposé d'orienter les 273 355 € restants sur le projet de Maison de santé.

Par ailleurs, le Fonds de concours accordé à la Ville de Dinan par Dinan Agglomération s'élève à 200 000 €.

Le délai de réalisation est de 14 mois. L'achèvement des prestations est prévu le 9 décembre 2024. Le montant total des marchés passés s'élève à 1 433 340,39 € HT.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE DES DEPENSES	MONTANT	FINANCEUR	MONTANT ACCORDE
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	115 330 €	Etat- Appel à projet centre-ville dynamique + DSIL exceptionnelle	315 650 €
TRAVAUX-MARCHES	1 433 340 €	Etat- DETR	96 810 €
CONTROLE TECHNIQUE COORDINATION DE SECURITE	6 473 €	Région- Contrat de Partenariat	80 777 €
DIVERS	15 000 €	Département- Contrat de territoire (Demande en cours)	273 355 €
		Dinan Agglomération – Fonds de Concours (Demande en cours)	200 000 €
		Autofinancement	603 551 €
TOTAL	1 570 143 €		1 570 143 €

Les sommes indiquées en gras ont fait l'objet d'un arrêté de subvention.

Sur 5 années, les recettes liées à la location de l'équipement sont estimées à 239 670€.

*

* *

Ainsi, considérant ces éléments, et vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 26 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** le projet présenté ci-dessus et la réalisation des travaux,
2. **DE VALIDER** le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter l'aide départementale au titre du contrat de territoire 2022-2027, pour les travaux de construction de la Maison de santé pluriprofessionnelle,
4. **DE SOLLICITER** une aide au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération,
5. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

M. DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci, est-ce qu'il y a des questions ? Allez-y.

Erwan BEAUDOUIN

Evidemment, nous sommes favorables à cette demande de subventions et je vous rassure M. Lechien, nous sommes également favorables au projet de Maison de Santé. Une abstention n'est pas un vote contre je vous le précise. Ce projet de Maison de Santé permet d'enrayer le risque d'un désert médical au centre de Dinan et d'engager une dynamique de réponse aux besoins de santé de proximité, de qualité, par un travail en réseau pluridisciplinaire mais nous avons quand même quelques petites questions. Il nous faut rappeler ici que nous finançons une activité professionnelle privée avec des fonds publics. Le budget de construction est estimé aujourd'hui à près d'1,5million d'euros, il faut y ajouter la valeur d'un terrain exceptionnel de plus de 600 m² situé en cœur de Ville. Ceci nous oblige à être vigilants sur deux aspects ; d'abord le mode de sélection des professionnels de cette Maison de Santé et puis le devenir immobilier sur tout cet équipement. Nous découvrons aujourd'hui une estimation à 48 000 € par an environ du montant des loyers versés par les quatre médecins et les trois professionnels de santé paramédical qui occuperont ses locaux. Ce loyer nous paraît fort modeste, 4000 € par mois, à peu près 571 € pour chacun des 7 professionnels.

Y a-t-il déjà des engagements fermes des professionnels concernés sur le montant de ces loyers ?

A-t-on une garantie de location de l'ensemble des espaces de la Maison de Santé dès sa livraison et puis quel est le projet immobilier pour cette maison ? Est-ce qu'elle restera propriété de la Ville ? Est-il envisagé un rachat par les professionnels ? Et puis quel serait le montant de cette acquisition ? Il nous semble aujourd'hui nécessaire d'avoir une vision claire du coût résiduel exact pour la Ville de Dinan à l'issue de cette opération immobilière et puis une deuxième question concerne les difficultés de stationnement dans le secteur, elles sont déjà très fortes. Le parking Victor Bach est

saturé, les habitants du centre historique, les usagers du kiosque, de la bibliothèque, le personnel du collège Roger Vercel sont en grandes difficultés pour garer leur véhicule. On peut penser que la suppression du parking sauvage, qui s'était installé sur le terrain de la Maison de Santé, et l'ouverture d'un cabinet médical avec 7 professionnels de santé, qui accueilleront quotidiennement de nombreux patients, aggravera cette situation. Les patients du cabinet médical, souvent en situation de mobilité réduite, même s'ils habitent le centre-ville, auront nécessairement besoin de venir en voiture à leur consultation. Le projet prévoit, il me semble, 7 places de stationnement qui seront assez rapidement réservées au personnel de la Maison de Santé et au stationnement d'urgence pour les ambulances. Comment peut-on envisager un équipement de santé sans imaginer un nombre conséquent de places de stationnement ? Merci

Didier DERU

Si je peux me permettre en fait finalement M. Beaudouin, vous êtes d'accord sur tout mais en désaccord sur beaucoup de choses.

Yannick HELLIO

Sur les questions de M. Beaudouin, je laisserai la réponse à M. le Maire mais je profite de cette affaire pour faire un petit point sur l'avancée de ce chantier. Effectivement le parking n'est plus accessible puisque le barriérage a été mis en place donc c'est vraiment le coup d'envoi du chantier. Tous les riverains ont été visités. J'en ai rencontré quelques-uns. Il y a eu aussi des courriers qui ont été adressés à l'ensemble des gens de ce quartier pour les informer du démarrage, de la durée et aussi des contraintes nouvelles qui vont forcément avoir lieu sur ce secteur. Nous avons été plutôt bien reçus par l'ensemble des gens qui ont été visités et qui comprennent bien l'intérêt de cette construction. Dans quelques jours, je pense que ça sera le 23 octobre mais la date n'est pas encore arrêtée mais à partir du 23 octobre vous aurez une grue de 35 mètres dans le paysage donc ne soyez pas surpris on la verra de loin, elle va largement dépasser la chapelle Sainte-Catherine, elle sera largement au-dessus donc ça sera là pour le coup vraiment le démarrage du chantier. Un panneau d'information sur le site va également être installé pour expliquer la durée du chantier puisque ça durera jusqu'en décembre 2024 mais aussi pour expliquer l'ensemble des travaux qui vont être réalisés sur ce site. Voilà où nous en sommes. Je vous tiendrai au courant de l'avancée du chantier au fur et à mesure, à chaque fois qu'on en aura l'occasion mais là c'est vraiment le point de démarrage. Merci.

Didier LECHIEN

Merci pour ces éléments. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres demandes d'explications ? Je n'en vois pas.

Quelques éléments de réponses, étant précisé, que ce débat a déjà eu lieu. C'est vrai que vous n'étiez pas là mais ce débat a déjà eu lieu au sein de cette instance en présence des médecins qui portent le projet, je pense notamment au Dr. Chapron et au Dr. Roger qui étaient présents à ce conseil municipal spécial sur la Maison de Santé où l'ensemble de ces éléments ont déjà été présentés.

Je vais donc le refaire. La première chose, c'est qu'en effet lorsque nous avons lancé ce projet nous étions partis du constat avec le Dr. Chapron, puisque c'est lui qui nous avait d'abord interpellés sur ce sujet, qu'un certain nombre de praticiens, de médecins généralistes du centre-ville allaient partir en retraite, et que pouvait se poser la question de leur remplacement. Dinan était de ce fait entrée en zone de vigilance. Vous savez que l'ARS classe les collectivités, les secteurs, en différentes catégories en fonction des perspectives d'évolution de la démographie médicale. Dinan était entrée en zone de vigilance, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, je tiens à le préciser. De ce fait, le Dr. Chaperon nous invitait à réfléchir à des solutions pour attirer de

nouveaux médecins en centre-ville, d'autant plus que nous avons de notre côté aussi le souci, la volonté, le souhait, de conforter l'attractivité de notre centre-ville et de ramener une population nouvelle et qui dit amener une population nouvelle dit bien sûr aussi y amener de nouveaux services et en particulier des médecins généralistes. Je tiens à dire d'ailleurs que depuis l'origine, ce projet a été monté avec les médecins du territoire et que l'accord du départ était clair. Pas de maison de santé si, d'un autre côté, il n'y avait pas un engagement ferme des médecins pour faire fonctionner cette Maison de santé... à la différence d'un certain nombre d'autres collectivités. Il était hors de question pour nous, je sais que c'est Chantal qui suivait à l'époque ce dossier, de créer une Maison de Santé sans avoir l'assurance qu'elle accompagne des médecins. Sachez qu'aujourd'hui un certain nombre de communes se sont mises à créer des Maisons de Santé mais il n'y a pas de médecins. On se retrouve avec des locaux vides. De même que nous n'avons pas souhaité non plus, comme d'autres communes l'ont fait, je respecte bien évidemment leur décision, de salarier des médecins généralistes. C'est une profession libérale, je n'ai pas non plus souhaité aller dans cette direction mais par contre de faire en sorte que notre ville soit attractive pour accueillir de nouveaux médecins généralistes qui aujourd'hui souhaitent, non pas travailler en solitaire comme on a pu connaître autrefois le médecin de famille, mais travailler dans des cabinets où ils sont nombreux, où ils peuvent partager leurs expériences, où ils peuvent aussi accueillir des remplaçants. C'est dans ce contexte là que ce projet a vu le jour, à la fois l'engagement des médecins, emmené par le Dr. Chapron à l'époque et l'engagement de la Ville d'amener des bâtiments. Les deux se rencontrant pour faire fonctionner cette Maison de Santé. Alors oui pour répondre à votre question, il y a un engagement ferme, clair, définitif, des médecins de s'installer dans cette Maison de Santé et sans cet engagement, la Maison de Santé n'existerait pas. A la fois des médecins, des infirmières de soins avancés et des bureaux qui seront des espaces aussi disponibles pour des consultations notamment de médecins spécialistes, avec des espaces communs qui seront mis à disposition de l'ensemble des praticiens du territoire et parallèlement l'organisation des médecins du territoire évolue puisqu'ils ont créé aussi une Maison de santé Pluri professionnelle...L'autre site est sur Quévert, un autre sur Taden. Ils ont rejoint aussi cette Maison de Santé qui vient d'avoir, il y a quelques semaines, le Label Universitaire. C'est une des rares Maisons de Santé Pluri professionnelle à avoir ce label en Bretagne, et en France. Universitaire, ça veut dire quoi ?... Cela signifie que ces médecins auront la possibilité d'accueillir des internes en médecine générale, de les former. Ils pourront à terme aussi s'installer sur le territoire, pas forcément à Dinan, mais s'installer sur le territoire du Pays de Dinan en général. Cela a été possible grâce à l'engagement des médecins. Donc va y retrouver des médecins, des infirmières, des kinés. On va y retrouver aussi des consultations de spécialistes multi sites. Plusieurs sites « Taden, Dinan, Quévert » universitaires parce qu'ils ont la possibilité d'être maître de stage, d'accueillir et de former des internes en médecine. Engagement ferme, définitif, des médecins et des professionnels de santé, de s'installer dans cette Maison de Santé. Sur le montant des loyers négocié avec les praticiens, nous nous sommes référés aux prix qui se pratiquent dans d'autres villes. Cela a été une négociation. Chacun faisant un effort pour trouver l'équilibre, à la fois, qui satisfasse les intérêts de la Ville et les intérêts des médecins. Nous sommes arrivés à cette négociation de 12 € le m² pour les parties médicales, 1, 50€ pour les parties communes. Les médecins paieront les loyers des espaces qu'ils occuperont quant aux parties communes, ce sera notamment l'association Lib & Rance, association qui regroupe les médecins membres de cette Maison de Santé qui prendra en charge le fonctionnement, les charges de ces espaces communs. Voilà pour ce qui est des charges sur le lieu. Une fois que l'on a dit qu'il fallait une Maison de Santé dans le centre-ville, c'était la demande des médecins, la difficulté qui se posait surtout dans le centre-ville, plus qu'en périphérie où des médecins s'installaient, et d'ailleurs le signal d'alarme il a été tiré par le Dr. Chaperon

il y a quelques années, parce qu'il voyait arriver sur le cabinet de Quévert, sur le cabinet de l'Aublette notamment, beaucoup de Dinannais qui prenaient rendez-vous...Il faut une maison de santé dans le centre-ville, cela rejoignait notre préoccupation de renforcer l'attractivité du centre-ville, qui se visite mais il y a aussi des gens qui y vivent. Il y a besoin de médecins, cela fait partie de l'attractivité d'un centre-ville que d'avoir des médecins, des professionnels de santé, dans un cœur de ville. Il faut trouver des espaces...Les espaces disponibles sont peu nombreux. Il y en avait deux de plus, le terrain du Bouloir et cet espace qui se trouvait à proximité de l'ancien hôpital...Le terrain du Bouloir, techniquement c'était compliqué, difficile, coûteux et l'accès n'était pas aisé. Il restait cette poche à proximité de la Bibliothèque Municipale. Symboliquement d'ailleurs, c'est assez intéressant car vous vous souviendrez que jusqu'en 1975, c'est là que se trouvait l'hôpital de la ville, de 1820 à 1975. L'hôpital de la Ville se trouvait là, aujourd'hui où se trouve la Bibliothèque Municipale, et à l'endroit où nous allons construire la Maison de Santé, il y avait des espaces qui accueillaient des patients. Quelque part, on s'inscrit dans l'histoire de ce site. C'est un espace hautement sensible, il a fallu tenir compte du règlement du secteur sauvegardé, du PSMV, il a fallu que l'architecte travaille en étroite collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France, on est à proximité de monuments historiques, on est dans le cœur du centre-ville, pour aboutir à ce projet qui répond aux besoins des médecins.

Pour ce qui est du stationnement, il faudra faciliter, cela fait partie du projet, les déplacements doux, à la fois la mobilité des piétons et la mobilité des cyclistes. Nous réfléchissons aussi à ouvrir de nouveaux espaces de stationnement, à proximité. Réfléchir à voir comment on peut mieux organiser le stationnement dans ce quartier, tout en mesurant les contraintes de cet espace. Il n'y a pas un seul endroit où il n'y a pas de contraintes. C'était cela où il n'y avait pas de Maison de Santé en centre-ville. L'essentiel aujourd'hui, c'est d'apporter, en terme de prise en charge médicale, une réponse à nos concitoyens. Pour ce qui est de la vente du bâtiment, je suis bien évidemment tout à fait incapable et je n'en ai d'ailleurs pas le droit de vous donner le prix de vente du bâtiment. A l'horizon des 10 ans qui tiendra compte à la fois du prix du foncier et du bâtiment, du foncier du terrain, parce que nous sommes dans une collectivité locale, nous sommes soumis au droit public et il nous faudra passer par le Service des Domaines. En 2023, on ne va bien évidemment pas nous donner un prix qui s'appliquera en 2033. Il va falloir attendre quelques années pour connaître précisément le prix de vente de ce bâtiment aux praticiens hospitaliers, aux médecins qui occuperont cet espace. Cela fait partie des montages qui existent dans toutes les villes, qui ont pris l'engagement d'acheter ce bâtiment... un très beau projet, c'est un projet contemporain. Je me souviens de l'expression de Michel Forget qui se réjouissait de l'implantation de ce bâtiment. Ce lieu contemporain dans un lieu historique et je crois en effet que l'architecte a vraiment essayé dans cet espace contraint, je le répète, de faire rentrer ce bâtiment qui va être un petit peu en hauteur tout en ne cachant pas les perspectives sur Saint Sauveur qui se trouve derrière, d'un côté, et sur la Bibliothèque Municipale, de l'autre. Voilà tous les éléments. C'est de vous renvoyer, je dirais à la délibération du Conseil Municipal où on a déjà présenté cette affaire en présence des médecins, c'est-à-dire du Dr. Chapron et du Dr. Roger, de cela il y a à peu près un an, je crois, un an et demi.

Cela a déjà été expliqué, précisé, débattu. Nous avons eu sur ce dossier important un vrai échange... Je vous invite à suivre l'évolution de ce chantier, ça va aller assez vite puisque a priori pour la fin de l'année prochaine tout devrait être terminé. Les médecins devraient pouvoir s'installer dans ce très bel espace auquel il faudra aussi donner un nom mais on aura l'occasion d'y revenir.

Affaire n°4

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON .

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : David BRUNET

*

**

FINANCES-Budget Ville 2023 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Didier DERU

Chaque année, la Ville attribue des subventions aux associations lors du vote du Budget primitif (la liste des subventions est alors jointe en annexe de ces documents budgétaires). Les demandes de subvention sont étudiées par la commission municipale compétente, selon les critères d'attribution définis par celle-ci.

Cependant, en cours d'année, le conseil municipal peut également être appelé à attribuer de nouvelles subventions par des délibérations spécifiques.

- Aérodrome- Subvention exceptionnelle pour le meeting aérien du 17 septembre 2023

L'association Dinan, aviation et mémoire organise, en partenariat avec l'aéroclub de Dinan, un meeting aérien gratuit tous les deux ans. Le précédent avait eu lieu en 2019 et avait rassemblé 10 000 visiteurs. Celui de 2021 n'avait pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire.

Le meeting aérien de Dinan du 17 septembre 2023 répondait une nouvelle fois aux trois objectifs statutaires de l'association suivants :

- organiser des manifestations à but éducatif et culturel, en lien avec l'histoire de l'aviation,

- favoriser l'accès aux personnes en difficulté, par la gratuité induite grâce au mécénat
- inspirer les jeunes et les aider à intégrer le monde de l'aviation, grâce aux acteurs présents.

Le meeting permet aussi de participer à la promotion de la ville de Dinan et de son aéroport en plein développement.

Enfin, il offre aux Dinannaises et Dinannais ainsi qu'aux riverains, une belle fête aérienne et l'occasion de mieux faire connaître l'activité du site.

Une subvention a été demandée à la Ville, à hauteur de 2 500 € (soit 7,14% du budget global de 35 000 € ; le reste étant entièrement financé par du mécénat privé d'entreprises).

- Associations de commerçants

Trois associations de commerçants ont présenté des dossiers permettant de répartir les 4 500 € de subventions qui leur ont été réservés dans l'enveloppe globale inscrite au BP.

Ainsi, il est proposé d'attribuer :

- 3 100 € à Dinan Territoire Commerçant. L'association rassemble 170 adhérents et propose des animations tout au long de l'année : course des garçons de café, opérations de Pâques ou pour la fête des mères, animations de Noël, braderies, défilé de mode ;
- 400 € à l'association de la rue de la Chaux qui organise 8 mercredis de la Chaux, des concerts gratuits et ouverts à tous en juillet et août.
- 1 000 € au Carré dinannais, association créée en 2023 avec pour objet l'organisation d'animations, notamment pour les fêtes de fin d'années, rues des Rouairies, Thiers, Carnot et Lord Kitchener.

- Dinan Léhon Football Club – Subvention exceptionnelle montée en N2

En juin dernier, à l'issue de leur dernier match, le Dinan-Léhon football club accédait à la N2. Ce championnat est exigeant, contraint à des déplacements géographiques beaucoup plus importants et occasionne des dépenses supplémentaires au club qui doit revoir son budget à la hausse.

La Ville souhaite accompagner cette progression. Son soutien financier exceptionnel, à hauteur de 15 000 €, contribuera ainsi à couvrir les dépenses complémentaires d'équipements ou de déplacements liés à cette montée.

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Ville pour l'année 2023,

Vu les avis de la Commission attractivité du 16 juin et du 27 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 26 septembre 2023,

1. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR** et **4 VOIX CONTRE** (Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET) :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Dinan, aviation et mémoire, pour l'organisation du meeting aérien du 17 septembre 2023,

2. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 100 € à Dinan Territoire Commerçant,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 400 € à l'association de commerçants de la rue de la Chaux,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € à l'association de commerçants le Carré dinannais,

3. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 15 000 € au Dinan-Léhon football club (DLFC) à l'occasion de la montée en N2.

Guy BADOUAL et Christiane SOQUET, membres de l'Association DLFC, sortent de la salle du Conseil et ne participent pas au vote.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

M. DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci, y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Oui.

Soilihi ABOUDOU

Monsieur le Maire, on ne peut que remercier pour cette subvention qui vient féliciter leurs efforts sportifs, on a besoin pour ce club. Dans 15 jours, un mois, ils vont aller en Corse donc le budget n'est pas le même, ce n'est pas suffisant. Notre ville a besoin du côté sportif et du côté culturel, ces deux domaines ont besoin de les accompagner afin que nos futurs enfants soient dans les meilleures conditions pour représenter notre ville. On est favorable à cette subvention et même d'ailleurs si on peut l'augmenter. Je fais le parallèle à l'aérodrome, donner cette somme-là, nous on pense qu'on peut le diminuer un petit peu parce que ce loisir n'est pas donné à tout le monde, à tous les Dinannais donc faisons la différence entre subventionner les loisirs et des animations qui sont ouverts à tous. On est un petit peu embêté par rapport à ça... Je vous pose la question : demain, il y a deux clubs de rugby, est-ce qu'on va au tennis ou actuellement il y a deux clubs de foot ? Est-ce qu'on va les subventionner s'ils font

une demande de subvention ? Ce n'est pas le cas M. le Maire. Est-ce que on va continuer à subventionner trois associations qui font presque la même chose ?

Matthieu JOUNEAU

Bonsoir à tous. La subvention que l'on verse au club de foot Dinan Léhon FC, ce n'est qu'une partie de l'aide de la Ville. Je tenais à le rappeler, ce n'est pas propre à Dinan. Toutes les communes, toutes les villes qui soutiennent leur club sportif ne les soutiennent pas uniquement avec une subvention monétaire. Il y a toute l'aide apportée en matériel, l'entretien du terrain, la mise à disposition des infrastructures, la mise à disposition gratuite des infrastructures, que ce soit le terrain et les équipements annexes. Ils sont mis à disposition du club, ce n'est pas le cas dans toutes les villes la gratuité. Ce n'est pas automatique, il y a l'entretien. On parle de l'équipement qui a été rénové récemment, un terrain hybride à quasiment un peu plus de 900 000 €. Il y a aussi l'entretien du terrain donc c'est un coût humain qui n'est pas négligeable. Quand on fait le total de toutes ces dépenses, la subvention ne représente qu'une faible partie. C'est un ensemble.

Didier DERU

Merci d'avoir souligné le soutien aux associations sportives et culturelles. Si vous vous souvenez des propos lors du débat sur le budget primitif, je vais insister au nom de la municipalité sur le fait que nous avons maintenu malgré les contraintes budgétaires le montant des subventions aux associations sportives, culturelles et caritatives. Quand vous regardez un certain nombre de communes, de strates identiques, voire de strates supérieures, en valeur absolue, les montants n'ont pas été identiques. Je tenais à le souligner... Il se trouve que je suis allé au Meeting Aérien et au match de foot, je vais souvent aux matchs de foot, un peu moins au Meeting Aérien puisque c'est un événement exceptionnel. Quand on dit que ce n'est pas fait pour tous les Dinannais, j'apporterai quand même un petit bémol, voire un gros bémol, puisque quand je vais au match de foot je paye mon entrée et quand je vais au meeting aérien, c'est gratuit. C'était une manifestation très suivie et notamment familiale, notamment le dimanche après-midi... et enfin dernier élément, il existe en France une liberté d'association. Les pouvoirs publics, les municipalités ont comme possibilité, c'est un peu pour moi un devoir mais c'est une possibilité, le fait de pouvoir subventionner. Il a été mis en place en Conseil Municipal, de voter un calendrier et un mémorandum d'attribution de subventions. Nous n'avons pas à nous positionner sur le fait de savoir s'il faut une association, deux associations, trois associations. On a à se positionner sur deux choses : l'utilité de ces associations, ce qu'ils vont rendre comme service et comme animation pour les Dinannais et, le tout dans une enveloppe globale. Merci

Olivier BOBIGEAT

Oui, je voulais dire un petit peu la même chose que M. DERU. Les propos de M. ABOUDOU laissaient à penser que nous subventionnions les gens qui pilotaient. Le Meeting Aérien, nous subventionnons une activité qui est offerte à tous, avec à peu près 10 000 visiteurs, et c'est sans doute un, voire le dernier, Meeting aérien gratuit de France. C'est peut-être le dernier à Dinan parce que les règles de la DGAC vont faire qu'on n'aura peut-être plus, avec notre taille et avec nos budgets, la possibilité d'en avoir. Je pense qu'il y a 10 000 personnes qui ont eu un spectacle gratuit, qui ne vont pas toujours au spectacle et qui n'ont pas forcément les moyens d'y aller, et on leur a offert quelque chose d'assez formidable. La subvention a aidé d'une manière relativement peu onéreuse, si on ramène ça au nombre de personnes, il y a beaucoup d'activités qui coûtent plus cher par spectateur. Je trouve que c'était un très bon rendement, si on veut utiliser un terme économique, et j'ai vu des gens qui avaient des étoiles plein les yeux. Cela m'a suffi.

Didier LECHIEN

Merci, est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

Erwan BEAUDOUIN

Oui puisqu'il y a trois subventions de nature totalement différentes dans cette même affaire, je voulais juste profiter de cette proposition de subvention pour saluer la dynamique de nos associations de commerçants qui contribue à l'animation du centre-ville, à l'intégration de nouveaux commerçants sur notre territoire et puis apporter tout notre soutien à la nouvelle association le Carré Dinannais, rue des Rouairies, rue Thiers, rue Carnot, la gare et rue Kitchener, qui favorisera sans nul doute la dynamique commerciale de ce quartier et la solidarité entre ces commerçants.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres prise de parole ?

Clémence ESSEVAZ-ROULET

Merci M. le Maire. Comme déjà exprimé par deux fois en commission, nous nous opposons à la subvention de la Ville pour le Meeting Aérien, nous ne voulons pas que l'argent public finance des activités de loisirs et de spectacles fondés sur la consommation d'énergies fossiles. Cela vaudrait aussi pour des courses de moto et des courses automobiles, nous entrons dans une nouvelle ère, cela ne vous a pas échappé.

Didier LECHIEN

Rien ne nous échappe.

Soilihi ABOUDOU

Merci M. DERU de m'avoir expliqué qu'il y a la liberté des associations. Je suis content de l'apprendre ici et ça serait bien aussi, nous-même, de l'appliquer dans nos commissions. Je me demande dans quelle ligne on met nos subventions ? De manière que nos associations, au moment où on attribue des subventions... je viens là en disant le travail qui a été fait par Philippe Morant, ça serait mieux aussi de le continuer dans des subventions comme ça parce que quand on voit les associations qui ont demandé vont avoir 4000 €. Dans quelle ligne ? Toutes ces associations là et d'autres associations qui sont à la demande d'un lieu, je prends par exemple la pétanque, qui en recherche d'un lieu, a des difficultés même s'ils vont actuellement avoir un endroit pour y aller mais il ne faut pas que nos électeurs, citoyens, soient délaissés par rapport à certains. Merci.

Didier LECHIEN

Je vous rassure, la pétanque a un lieu définitif.

Philippe MORANT

Juste pour apporter peut-être un éclairage sur la dernière intervention. En fait, ces trois demandes de subventions étaient fléchées dans le cadrage budgétaire du soutien aux associations, d'une manière générale au titre de la commission Attractivité. Elles étaient prévues, les dossiers n'avaient pas été déposés mais elles étaient bien prévues et on a des demandes qui sont faites dans le cadre de la campagne des demandes qui sont exceptionnelles de par leur nature. Un Meeting Aérien, les événements sportifs... Tout ça rentre bien dans le cadrage initial des 428300 € qui avaient été votés dans le budget de l'année 2023 et s'articule tout à fait, à la fois dans le passage d'une commission préalable, et ensuite en Conseil Municipal. Donc les trois demandes de subventions étaient bien prévues, elles correspondent aussi à la nature de la

demande... Dans le domaine caritatif, nous avons cinq associations qu'on a subventionné. Dans les associations patriotiques, il y en a plusieurs qui sont dans ce champ d'activité. Elles ont également toutes été soutenues. On répond tout à fait au cadrage initial et on est juste en train de finaliser le budget qui a été voté en Conseil Municipal au mois de mars dernier. Tout simplement, c'était bien prévu.

Didier DERU

Je voudrais apporter une précision. Les subventions comme l'indique Philippe MORANT sur les deux premières affaires sont strictement dans le budget et comme on a indiqué, la subvention de Dinan Léhon Football Club est une subvention exceptionnelle, et vous le verrez d'ailleurs sur l'affaire suivante où elle apparaît en décision modificative... je pense que chacun est attentif aux besoins des uns et des autres. Ce qu'il faut bien voir, c'est qu'il y a des dépenses en fonctionnement, une subvention pour permettre aux associations de pratiquer, d'aider, de faciliter leurs actions et puis des subventions en terme d'investissement qu'on doit prendre en compte dans le cadre d'un budget global, qui est fortement contraint, mais nous aurons l'occasion d'en reparler notamment en février lors des débats d'orientation budgétaire. Merci.

Didier LECHIEN

Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ou d'autres questions ? Très bien, je vous en prie.

Erwan BEAUDOUIN

Pour les raisons évoquées par Mme ESSEVAZ-ROULET, nous souhaiterions vous demander M. le Maire la possibilité de voter ces trois subventions de manière séparée.

Didier LECHIEN

Il n'y a pas de problème cette demande est tout à fait légitime. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

David BRUNET

Oui...un truc qui m'a un peu choqué...je pense qu'il y a des jeunes Dinannais qui ont des étoiles dans les yeux quand ils voient des footballeurs et qu'ils ont envie de devenir des footballeurs. Je pense qu'il y a aussi des jeunes Dinannais qui existent en voyant un spectacle gratuit. Des pilotes font des performances formidables. Ils ont aussi peut-être des fois envie d'être pilote et ça vaut le coup de respecter aussi les rêves de tous les gamins selon les activités. Merci.

Matthieu JOUNEAU

Je voulais simplement revenir sur le meeting aérien. J'ai eu l'occasion de vous le dire Mme ESSEVAZ-ROULET mais votre posture tient plus de l'idéologie que d'une approche raisonnée et responsable. Le Meeting Aérien, c'est une association qui se donne beaucoup de mal, qui organise des meetings tous les deux à trois ans puisque c'était le 4ème meeting à peu près sur une dizaine d'années. Quand on voit tous les efforts que déploient ces bénévoles pour faire vivre la plateforme, en l'occurrence l'aérodrome, ce n'est pas une attitude dynamique qui soutient nos associations autre que celle que vous avancez ce soir. L'aérodrome, c'est une plateforme économique, c'est une plateforme de loisirs, c'est une plateforme sportive. L'aéroclub entretient cette plateforme, la fait vivre et ils se donnent beaucoup de mal pour organiser ce meeting aérien. Voilà, je trouve que c'est leur manquer d'attention que d'avoir cette posture-là.

Didier LECHIEN

Merci. Je propose qu'on vote maintenant car je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Je vais vous proposer de voter subvention par subvention, en demandant à celles et ceux d'entre vous qui sont membres de cette association, qui sont membres de l'une ou l'autre des associations de sortir. C'est une obligation légale...si vous n'êtes pas membre d'une association de commerçants, de l'association qui a organisé le meeting Aérien, du Dinan Léhon Football Club, vous pouvez rester. Dans le cas contraire, vous sortez. Ils pourront rentrer après, une fois qu'on aura voté, bien évidemment...toutes les subventions.

On va commencer par le Dinan Léhon football club puisqu'après il faudra qu'ils rentrent pour voter.

Qui est favorable à la subvention de 15 000 € au Dinan Léhon Football Club ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions ?

Je vous remercie cette subvention est adoptée.

Vous pouvez leur dire de rentrer. On va passer aux associations de commerçants.

Je vous rappelle le montant de 3 100 € pour Dinan Territoire Commerçant, 400 € pour la rue de la Chaux et 1 000 € au Carré Dinannais. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à la subvention pour le meeting aérien du 17 septembre 2023. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Quatre oppositions. Des abstentions ? Je n'en vois pas, il en est ainsi décidé, je vous remercie.

Cette affaire étant réglée, je vais vous demander de voter aussi pour l'affaire sur la construction de la Maison de Santé (Affaire n°3) parce que j'ai oublié de vous faire voter sur le plan de financement. Qui tient compte donc des demandes de subventions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Non.

Affaire n°5

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

Budget général et budget annexe des parkings souterrains – Décision modificative n°3

Rapporteur : Didier DERU

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1+DM2	DM3	Montants consolidés BP + DM1 + DM2 + DM3	Observation
Dépenses	011	60636	29 400 €	4 500 €	33 900 €	Vêtements nouveaux agents de la PM
	011	611	197 000 €	15 000 €	212 000 €	Livraison des repas par Quévert dans le cadre de la mutualisation (recettes de fonctionnement inscrites en DM3)
	011	6156	290 000 €	5 500 €	295 500 €	Régularisation maintenance logiciels sur années antérieures
	011	6261	35 000 €	15 000 €	50 000 €	Frais d'affranchissement - baisse des envois de -4% mais augmentation de +5% des tarifs + prise en charge sur 2023 des factures octobre-décembre 2022.
	011	62876	17 600 €	3 400 €	21 000 €	Logiciel CARTADS : contribution auprès de DINAN AGGLO pour logiciel instruction Droits des sols (facture Agglo reçue)
	012	à ventiler	12 244 408,64 €	97 000 €	12 341 409 €	En 2023, trois facteurs d'augmentation exogènes : - L'augmentation du SMIC en mai 2023 générant une augmentation des indices minimums de rémunération les plus bas : +60k€ ; - L'augmentation du point d'indice en juillet 2023 : +78k€ ; - L'augmentation des bas de grilles en juillet 2023 : +45k€. Le surcout généré par ces mesures est de 183k€ pour 2023. Une enveloppe de 80k€ avait été prévue au BP pour faire face à une possible augmentation du point d'indice en 2023.
	65	6541	7 000 €	10 100 €	17 100 €	Admissions en non valeur (solde par rapport inscription BP - 7000)
	65	6574	428 300 €	15 000 €	443 300 €	Subvention montée en N2 DLFC
	66	6615	15 000 €	10 000 €	25 000 €	Intérêts d'emprunt et ligne de trésorerie
	67	673	5 000 €	2 000 €	7 000 €	Titres annulés sur exercice antérieur
	023	023	476 291,54 €	-163 113 €	313 179 €	Virement à la section d'investissement
		Total DM	14 387 €			
Recettes de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1+DM2	DM3	Montants consolidés BP + DM1 + DM2 + DM3	Observation
Recettes	70	7062	485 400 €	5 000 €	490 400 €	Recettes musée billetterie
	70	7088	54 200 €	2 500 €	56 700 €	Recettes musée boutique
	70	70383	768 000 €	53 200 €	821 200 €	Recettes Pk Thiers + Duguesclin+ horodateurs
	70	7067	546 000 €	13 300 €	559 300 €	Recettes supplémentaires restauration scolaire (Livraison repas Quévert)
	73	73212	31 000 €	-6 189 €	24 811 €	Dotation de solidarité communautaire (notification)
	73	73223	195 000 €	-10 374 €	184 626 €	FPIC - notification
	74	74718	204 800 €	2 950 €	207 750 €	Subvention Etat Contrat de Ville bus Aller vers (notification juin 2023)
	74	7478	500 000 €	-46 000 €	454 000 €	Recettes à diminuer (participation CAF de 2022 reçue au titre de 2021 et 2022. En 2023 : une seule fois)
			Total DM	14 387 €		
Dépenses d'investissement (vote au niveau de l'opération)						
Sens	Opération	Nature	BP+DM1+DM2 (au niveau de l'opération)	DM3	Montants consolidés BP + DM1 + DM2 + DM3	Observation
Dépenses	85	2313	262 100 €	140 000 €	402 100 €	Complément maison Bouchet (250 k€ sur l'exercice - 110 k€ déjà inscrits)
	107	2111	- €	1 800 €	1 800 €	Achat terrain Mme Cotinaux Vallée des granges
	201986	2313	200 000 €	80 000 €	280 000 €	MSP - Ajustement de la prévision de consommation sur l'exercice 2023
			Total DM	221 800 €		
Recettes d'investissement (vote au niveau de l'opération)						
Sens	Opération	Nature	BP+DM1+DM2 (au niveau de l'opération)	DM3	Montants consolidés BP + DM1 + DM2 + DM3	Observation
Recettes	85	1321	- €	261 480 €	261 480 €	Subvention Fonds vert Maison Bouchet (notification)
	107	1321	- €	16 590 €	16 590 €	Subvention Petites Villes de demain - étude d'urba sur Fontaine des eaux
	-	1342	120 000 €	13 480 €	133 480 €	Notification produit des amendes de police
	-	4542	120 000 €	-60 000 €	60 000 €	Travaux pour compte de tiers REMPART rue marchix : équilibre D/R
	-	021	476 291,54 €	-163 113 €	313 179 €	Virement de la section de fonctionnement
	-	1641	2 286 860,44 €	153 363 €	2 440 223 €	Emprunt d'équilibre
		Total DM	221 800 €			

BUDGET ANNEXE PARKINGS

Dépenses de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1+DM2	DM3	Montants consolidés BP + DM1 + DM2 + DM3	Observation
Dépenses	011	6226	- €	11 000 €	11 000 €	Honoraires expert assure incendie phv 1 janv 2022
			Total DM	11 000 €		

Recettes de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1+DM2	DM3	Montants consolidés BP + DM1 + DM2 + DM3	Observation
Recettes	70	706	467 000 €	11 000 €	478 000 €	Recettes supplémentaires PCH/PHV
			Total DM	11 000 €		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2023, approuvant le budget primitif 2023, et les Décisions Modificatives n°1 et 2,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 septembre 2023,

Vu les détails figurant dans les tableaux ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Gérard de MELLON, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET) :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°3 du budget principal et du budget annexe Parkings comme précisé ci-dessus.

M. DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci, y a-t-il des demandes d'explications ? Des prises de parole ? Je vous en prie, M. de Mellon.

Gérard DE MELLON

M. le Maire, oui, je suis dans un certain embarras parce que sur le plan technique sur le plan de l'ajustement financier que vous faites M. Déru, je pourrais être d'accord bien entendu mais il y a un aspect politique, des choses que j'avais déjà évoquées en d'autres circonstances. C'est que je n'ai pas voté le budget principal, le budget primitif, et par conséquent, il me semble que, politiquement, je dois m'en tenir au moins à une abstention. Merci.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Didier DERU

Oui, je comprends M. de Mellon, il y a une cohérence dans les votes. C'est bien d'avoir une cohérence dans les votes.

Didier LECHIEN

Merci...Nous allons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y a pas d'oppositions, donc 5 abstentions, la décision modificative est adoptée.

Affaire n°6

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

DINAN AGGLOMERATION – Rapport d'Activités 2022

Rapporteur : René DEGRENNE

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus* ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Considérant l'ensemble des éléments présentés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

M. DEGRENNE présente le rapport (voir en annexe).

Anne-Sophie GUILLEMOT

Merci René, je vais prendre ta suite pour parler des mobilités sur l'année 2022. Les faits marquants ont été l'évolution du réseau Dinamo ! avec la création de la 5^{ème} ligne qui va vers Trélivan, et aussi une recherche d'optimisation du réseau Dinamo ! pour pouvoir davantage le caler au réseau Breizh Go, à la desserte de la gare, dans un souci d'optimisation et d'intermodalité. L'année 2022, ça a été aussi la première année de la mise en œuvre du plan vélo, il avait été voté en 2021 et c'est la première année où nous avons accompagné les collectivités par des subventions pour construire des infrastructures afin de faciliter la pratique du vélo. Au cours de cette année 2022, nous avons fait une fête du vélo sur la commune de Plouer « Tous en selle » et sur ce genre de fête et d'événement, on est aussi très accompagnés par des associations partenaires. Je pense entre autre à l'association « Liaisons Douces » qui assure en fait, via une convention, le bicycodage des vélos. Le bicycodage des vélos c'est mettre un numéro sur le cadre du vélo. Alors aujourd'hui si vous achetez un vélo neuf, c'est fait, c'est compris dedans mais pour tous nos anciens vélos, en fait, ils sont vierges de toutes marques et quand les vélos sont volés c'est très compliqué si la gendarmerie ou la police les retrouvent. C'est très compliqué de retrouver le propriétaire, le bicycodage c'est aussi une action qui permet de sécuriser la pratique du vélo. Il n'y a pas que la sécurisation des voies cyclables, il y a aussi la sécurisation de tout l'écosystème et l'environnement... parfois quand on veut laisser un vélo un peu longtemps parce qu'on l'a déposé à la gare et qu'on prend le train, on a des boxes vélos sécurisés. On accompagne tout ça, on est aussi partenaire de la région Bretagne et de la SNCF avec les travaux très importants. On parle de 2022 mais on est en plein dedans, c'est juste à côté, on voit les tas de terre, de gravier, et les ouvriers qui

travaillent à la rénovation de la ligne Dinan Lamballe. C'est la dernière portion qui nous manquait et on va retrouver sur cette portion à horizon 2024 une vitesse de 100 km/h avec aussi des horaires plus adaptés au domicile-travail. On est en train de travailler tout cela ardemment avec SNCF réseau et la Région. Je fais une petite parenthèse justement parce que je pense qu'on a tous conscience autour de cette table des enjeux environnementaux climatiques... et j'étais cet après-midi en Gare de Rennes, à l'inauguration d'un dispositif qui s'appelle 2 TMV. C'est deux trains sur une même voie. On sait aujourd'hui que par sa configuration en étoile la gare de Rennes... saturée, elle permet difficilement de réinjecter de nouveaux trains donc par exemple, dans l'exploitation de la liaison entre Dinan Dol et Rennes, c'est un problème. On ne peut pas forcément avoir plus de créneaux horaires parce qu'il y a une saturation en arrivée et au départ de Rennes. Ce système de deux trains sur une même voie, c'est tout simplement que l'on met de la signalétique sur la voie et donc ça peut stopper deux trains sur une même voie. Je voulais le partager avec vous parce que c'est quasiment une première européenne, ça s'est passé à Rennes, ça a nécessité 2 ans de travaux et ça va probablement nous permettre à Dinan une exploitation facilitée de la ligne Dinan Dol. C'est ce que j'espère quand je parle de première européenne. Il existe un système un peu similaire à Cologne et la deuxième installation se fait à Rennes... Alors, c'est possible parce que la gare de Rennes aussi, ce n'est pas une gare traversante, c'est-à-dire que par exemple les trains qui viennent de Saint Malo et qui viennent de chez nous arrivent en gare, ils ne traversent pas la gare, ils repartent dans l'autre sens. C'est aussi facilité par les conditions d'exploitation de la gare. L'année 2023 est déjà quasiment terminée, au niveau des activités de Dinan Agglomération les travaux de la réhabilitation de la ligne continuent et nous avons aussi mené une étude de faisabilité pour le transport à la demande, pour les personnes à mobilité réduite. On espère que ce service pourra voir le jour comme prévu dans le calendrier en avril 2024. Voilà un peu pour le focus un peu plus important sur les mobilités.

Laurence LE DU-BLAYO

Merci, juste pour compléter sur le volet Revitalisation, pour dire que c'est un volet qui est très porteur pour l'Agglomération qui a réussi à capter une proportion de financement assez importante, notamment au regard des autres EPCI du Département sur cet objectif et sur les différents supports. On a vu des conséquences positives pour Dinan. Je pense par exemple à la déconstruction de la maison Bouchet pour dire aussi qu'il y a eu un changement au niveau de l'accompagnement du chargé de mission puisque Anaïs LEMEUR, qui était à mi-temps entre Dinan Agglomération pour le portage de l'ensemble de l'opération et sur Dinan en tant que Petite Ville de Demain, a quitté ce poste pour un CDI à l'Audiar à Rennes, et qu'elle est remplacée. On a procédé donc aux auditions début septembre et elle est remplacée par Juliette CHEVREUIL qui avait déjà travaillé sur ce dossier-là dans le cadre d'un stage, au tout début du montage du dossier de l'ORT et qui arrivera donc lundi matin sur le même profil de poste, entre Dinan Agglomération et Dinan, et sera donc positionnée notamment au CTM.

Stéphanie MEAL

Monsieur le Maire, bonsoir, quelques mots sur le Conseil de Développement. Suite à l'arrivée de Beaussais sur mer et au désistement de certains membres, nous avons intégré 40 nouveaux membres. La dernière plénière, le 30 septembre, a mis en place des groupes projets sur six thématiques différentes.

L'aménagement : il y a un travail qui est déjà effectué sur la démarche du SCOT, un des échanges qui démarre sur la future révision du PLUIH. Un groupe Mobilité qui s'intéresse à deux sujets, la simplification de l'offre de mobilité et l'autopartage sur la santé. Une saisine de Dinan Agglomération va intervenir pour l'élaboration du futur

Contrat Local de Santé. En économie, le sujet qui émerge concerne les difficultés d'accès au logement sur le territoire et l'impact économique que cela engendre. Un groupe projet sur la Parentalité, il y a des pistes de réflexion, c'est nouveau. Puis toujours les transitions et la biodiversité. Voilà donc juste aussi un petit point quand même sur le budget participatif puisque Laurence va en parler tout à l'heure, et sur les projets duplicables, puisque Dinan a candidaté. C'est en bonne voie puisque la Commission a eu lieu ce mercredi. Vous dire juste que pour que la communication se fasse et qu'il y ait une réelle coopération, nous avons coconstruit une charte de coopération avec les membres du Conseil de développement, Dinan Agglomération, les élus, les services, les membres. Cette charte sera présentée prochainement en Conseil Communautaire. Je salue l'implication des citoyens bénévoles qui s'engagent dans la vie politique, je salue leurs actions.

Yannick HELLIO

Je ne vous parlerai pas de la gestion des ordures ménagères puisqu'il y a un rapport d'activités qui sera présenté dans un prochain conseil municipal. Juste un petit mot sur l'eau en 2022, cela a été une année sèche, on a frôlé la catastrophe...ça a vraiment été une année difficile qui a aussi un impact financier sur l'Agglomération.

Erwan BEAUDOUIN

Juste une petite intervention pour dire, au nom de notre groupe, la satisfaction de la politique de Dinan Agglomération, à laquelle j'ai le plaisir de contribuer en tant qu'élue communautaire avec Stella CORBES. Dinan Agglomération s'est engagée dans une politique ambitieuse d'amélioration de la vie quotidienne de sa population et pour le développement durable. Cette politique sociale, écologique, agit fortement sur la qualité de vie des Dinannais. C'est ainsi que nous bénéficions, de plusieurs années maintenant, du transport collectif avec le réseau Dynamo et comme vous l'avez dit ce réseau s'est encore étendu sur le territoire de notre commune en 2022 avec la ligne 5 vers Trélivan, grâce à Dinan Agglomération. Notre commune va être dotée d'un réseau de chaleur de l'usine d'incinération qui permettra de chauffer l'équivalent de 2 300 logements sur notre commune de façon économique et vertueuse pour l'avenir de notre planète. L'Agglomération accompagne également la réalisation des pistes cyclables sur notre territoire et va encore accélérer dans les prochains mois cette politique de développement des déplacements doux.

Nous en sommes très heureux, nous le verrons encore ce soir, Dinan Agglomération interviendra dans la végétalisation de nos cours d'écoles. Les Dinannais bénéficieront également dans les prochains mois d'une piscine neuve et moderne grâce à l'investissement de Dinan Agglomération. Nous saluons également les démarches de solidarité qui sont mises en place entre les 65 communes de notre territoire intercommunal et qui nous permettent de mener une politique cohérente et ambitieuse, en termes de préservation des milieux naturels, de ressources en eau, d'habitat, de tourisme, de culture, de sport. Merci

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas donc on prend acte de ce rapport. Merci. On admirera M. BEAUDOUIN votre objectivité.

Affaire n°7

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihy ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON .

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*
**

DINAN AGGLOMERATION - Atlas de la Biodiversité Intercommunale de Dinan **Agglomération : plan d'actions communal**

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) pour lancer un programme d'actions sur trois ans autour de la biodiversité, avec l'appui technique de l'association COEUR Emeraude.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité ;
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire ;
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux ;
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire et d'avoir des outils d'évaluation et de connaissance.

La Commune de Dinan, après avoir candidaté, a été retenue parmi 24 communes de Dinan Agglomération.

Plusieurs ateliers de travail ont été organisés et ont permis de dégager les 4 axes suivants, dans lesquels sont déclinées 44 actions communales, à poursuivre ou à engager, priorisées avec des échéances :

- Agir en faveur du patrimoine naturel communal ;
- Sensibiliser et faire connaître le patrimoine naturel communal ;
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal ;
- Inciter les habitants et entreprises de la commune à agir en faveur du patrimoine naturel.

Il est par ailleurs proposé de constituer un comité de suivi du plan d'action qui aura pour objectif d'évaluer, de suivre, d'orienter les priorités du plan d'action. Celui-ci serait composé de 5 élus (4 de la majorité et 1 de la minorité) et de 3 ou 4 représentants de la société civile. Les propositions de désignation se feront en fonction des connaissances naturalistes et des implications, participations dans l'observatoire participatif de la biodiversité intercommunale.

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** de :

1. **VALIDER** le plan d'actions élaboré dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération annexé ;
2. **VALIDER** la création d'un comité de suivi du plan d'actions tel que décrit ci-dessus ;
3. **AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mme LE DU-BLAYO présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions sur l'Atlas de la biodiversité ? Je vous en prie Madame.

Clémence ESSEVAZ-ROULET

La nouvelle ère dans laquelle nous entrons nous impose de faire l'inventaire de la biodiversité de notre territoire. Je salue l'effort et la motivation de la ville pour construire cet Atlas de la biodiversité de Dinan et c'est avec sérieux et curiosité que je contribuerai à ce travail collectif puisque je suis dans le comité de suivi.

Didier LECHIEN

Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cet Atlas de la biodiversité ? Non.

C'est l'occasion pour moi aussi de vous préciser que nous avons terminé la consultation de l'ensemble des collectivités sur le projet de Parc Naturel Régional. Sur les 64 communes consultées, 66 communes se sont prononcées favorablement pour le Parc Naturel Régional. Sur les quatre intercommunalités, trois se sont prononcées favorablement. Les deux départements et bien sûr la région Bretagne qui se prononcera, je crois, au mois de décembre. Pour la 4ème intercommunalité, il s'agit de Bretagne Romantique, qui n'est concernée en fait que pour une commune, Mesnil Roc, qui elle s'est prononcée favorablement pour le Parc Naturel Régional. Très beau

résultat, je tiens à le préciser. Pourquoi j'en parle à ce moment ? Parce que la biodiversité est au cœur justement du projet de Parc Naturel Régional. Très beau résultat, supérieur à celui par exemple du Golfe du Morbihan. On peut se réjouir de la mobilisation des communes qui avaient été initiée, portée, par Cœur Emeraude. En tant que Président, je veux saluer bien évidemment les équipes de Cœur Emeraude, du Syndicat de préfiguration qui sont d'ailleurs à peu près les mêmes qui ont travaillé pour que ce projet soit une réussite. La prochaine étape, c'est le passage en Conseil National de Protection de la Nature au début de l'année. Ce seront les avis du Préfet de Région de la Fédération des Parcs des Ministères concernés et si tout se passe bien, il n'y a pas de raison, notre territoire sera labellisé « Parc Naturel Régional » au mois de juin 2024. C'est un projet qui est en chantier depuis 2008, rien d'exceptionnel, ce sont toujours des projets très longs parce que ça demande une vraie maturation, ça demande 15 ans d'instruction pour travailler sur un projet de Parc Naturel Régional. Donc, juin 2024, une labellisation qui va durer 15 ans, qui pourra être reconduite. Les communes qui n'ont pas souhaité adhérer rejoindre le Parc Naturel Régional devront attendre 15 ans pour le rejoindre. Elles ne profiteront pas des avantages du PNR, notamment de la fameuse dotation de biodiversité. Madame la Députée vient d'annoncer d'ailleurs un doublement de cette dotation biodiversité. La ville de Dinan n'est pas éligible à cette dotation biodiversité. Les zones urbaines ne sont pas éligibles à cette dotation Biodiversité, c'est le cas pour Dinan, Quévert, Lanvallay, Trélivan, Dinard... Toutes les communes rurales auront une dotation de biodiversité qui va être supérieure à celle que nous avons envisagé au préalable.

Voilà cette bonne nouvelle que je souhaitais vous faire partager puisque la consultation des collectivités s'est terminée en fin de semaine dernière, vendredi dernier exactement, par le vote d'une commune de Dinan Agglomération puisqu'il s'agissait de la commune de la Vicomté sur Rance, c'est elle qui a terminé l'ensemble des consultations.

Il n'y a pas d'autres questions, d'autres prises de parole ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Non, je vous remercie, il en est ainsi décidé.

Affaire n°8

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence

ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

DINAN AGGLOMERATION - Budget participatif – Projet duplicable Corridors écologiques/jardins gourmands – Ecole La Garaye

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Pour rappel, en septembre 2021, le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération a été présenté en Conférence des maires. L'idée était de consacrer une partie du budget d'investissement destinée à la réalisation de projets, proposés et votés par les habitants du territoire. C'est ainsi que 200 000 euros ont été inscrits au budget de Dinan Agglomération pour en permettre la réalisation.

En juillet 2022, après la phase de vote, trois projets duplicables ont été sélectionnés : le presseur à fruits mobile, les corridors écologiques et les jardins gourmands. Afin de définir la localisation des différents projets et d'entamer la phase réalisation, un appel à manifestation d'intérêts a été envoyé aux communes du territoire pour qu'elles se positionnent sur un des projets (corridors écologiques ou jardins gourmands), et proposent une parcelle communale.

La Commune a décidé de proposer un projet sur l'école de la Garaye, considérant que celle-ci présente la plus forte artificialisation. Le projet déposé, qui figure en pièce jointe, a voulu répondre aux objectifs suivants : aménager un jardin gourmand pour permettre l'exploration, la découverte et la manipulation en autonomie par les enfants, réduire l'inconfort lié à la chaleur, gérer les eaux pluviales par l'infiltration et le réemploi, favoriser la biodiversité et un sol vivant.

Dans ce cadre, il est donc prévu la signature d'une convention d'occupation du domaine public portant permis de végétaliser de la Commune au profit de Dinan Agglomération afin de cadrer les modalités de réalisation du projet sur la parcelle communale.

Dinan Agglomération se charge de réaliser les achats de plants (forestiers, arbustes, fruitiers, aromatiques), et les semences.

La Commune, quant à elle, s'engage à contribuer à la désimperméabilisation, fournir la terre végétale et réaliser les travaux de plantation et la pose d'équipements. Elle assurera également l'entretien et l'animation de la parcelle. Les équipes pédagogiques seront par ailleurs sollicitées pour une participation des enfants.

*

**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'AUTORISER** l'occupation précaire et révocable de la parcelle AK 327 située 14 rue de la Sagesse par Dinan Agglomération pour la réalisation des travaux de terrassement et de semis dans le cadre du budget participatif ;
2. **D'APPROUVER** les termes de la convention présentée en annexe ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public portant permis de végétaliser.

*Mme LE DU-BLAYO présente les 2 rapports 8 et 9 à la suite.
Les élus votent pour les 2 rapports en même temps (voir affaire 9).*

Affaire n°9

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

DINAN AGGLOMERATION - Budget participatif - Projet duplicable Corridors écologiques/jardins gourmands - Ecole Duguesclin

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Pour rappel, en septembre 2021, le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération a été présenté en Conférence des maires. L'idée était de consacrer une partie du budget d'investissement destinée à la réalisation de projets, proposés

et votés par les habitants du territoire. C'est ainsi que 200 000 euros ont été inscrits au budget de Dinan Agglomération pour en permettre la réalisation.

En juillet 2022, après la phase de vote, trois projets duplicables ont été sélectionnés : le presseur à fruits mobile, les corridors écologiques et les jardins gourmands.

Afin de définir la localisation des différents projets et d'entamer la phase réalisation, un appel à manifestation d'intérêts a été envoyé aux communes du territoire pour qu'elles se positionnent sur un des projets (corridors écologiques ou jardins gourmands).

La Commune a décidé d'apporter son soutien à l'Ecole Duguesclin. Il est à noter que la commune apporte son soutien technique et administratif pour le dépôt de la candidature mais qu'elle n'interviendra pas financièrement dans la réalisation du projet qui figure en pièce jointe. Celui-ci entend répondre aux objectifs suivants : réduire l'inconfort lié à la chaleur, disposer d'espaces arborés à proximité permettant des jeux d'ombres en été en maintenant la luminosité en hiver, gérer les eaux pluviales, favoriser la biodiversité et les essences gourmandes et comestibles et un sol vivant.

Dans ce cadre, il est donc prévu la signature d'une convention au profit de Dinan Agglomération portant autorisation d'occupation et permis de végétaliser l'école Duguesclin, afin de définir les modalités de réalisation du projet sur la parcelle.

Dinan Agglomération se charge de réaliser les achats de plants (forestiers, arbustes, fruitiers, aromatiques), et les semences.

Les parents sont très investis et réaliseront les bacs et plantations. La prise en charge des réalisations sera faite en direct par l'Ecole Duguesclin qui assurera également l'entretien et l'animation de la parcelle.

*
**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **DE SOUTENIR** la candidature de l'Ecole Duguesclin pour l'occupation précaire et révocable de la parcelle privée AO 126 située 1 rue de la Nourais par Dinan Agglomération pour la réalisation des travaux de terrassement et de semis dans le cadre du budget participatif ;
2. **D'APPROUVER** les termes de la convention annexée ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à **signer** la convention présentée en annexe portant permis de végétaliser.

Didier LECHIEN

Vous avez des questions ?

Clémence ESSEVAZ ROULET

Merci les projets de végétalisation des cours d'école de la Garaye et de l'école Duguesclin vont dans le bon sens, quoi qu'ils sont modestes. Je crois que ces projets émanent des écoles, des équipes pédagogiques, ceci explique peut-être cela...La subvention de Dinan Agglomération ne couvre pas la totalité du projet. Est-ce qu'on peut connaître la part de soutien financier de la Ville du coup ? Si c'est su. Deuxième question : est-ce qu'il y aura ce type de projet de végétalisation de cour d'école pour la Ruche ? Merci.

Laurence LE DU-BLAYO

Il y aura des financements complémentaires. On attend de savoir ce que nous donnera exactement le budget participatif de Dinan Agglomération avant de compléter. Après, on verra aussi, on l'a évoqué et vous aviez fait des propositions intéressantes, on a rediscuté nous en interne des compléments, auprès de l'Education Nationale plus précisément et la ville viendra compléter. On fera aussi des choses en intervention interne par nos agents au maximum...sans externaliser en fait la mise en œuvre.

Didier LECHIEN

Rappeler que les travaux complémentaires sont faits en régie par les services de la Ville. On est à peu près sur deux tiers, un tiers. Deux tiers à la charge de la Ville et un tiers qui seront couverts par la subvention de Dinan Agglomération. L'entretien, le fonctionnement, tous les travaux annexes, on a parlé des récupérateurs d'eau... c'est à la charge de la Ville et je tiens d'ailleurs à saluer la mobilisation autour de Laurence et de Brigitte, des services de la ville, que ce soit le service Espace verts, Développement Durable, le service des Affaires Scolaires qui vraiment ont travaillé avec les équipes éducatives sur ces projets depuis de longs mois sur l'école de la Ruche. Peut-être que Brigitte complétera mais comme vous savez sur l'école de la Ruche, nous engageons une réflexion sur l'avenir de cette école avec deux possibilités, d'engager des travaux lourds de reconstruction, de restructuration, ou la démolition, reconstruction, d'une nouvelle école. Il est urgent donc de ne pas engager de travaux importants, étant précisé néanmoins qu'il y a déjà eu une végétalisation de faite sur la Ruche.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Monsieur le Maire, vous avez tout dit, je ne vais pas en rajouter. Voilà donc notre problème avec la Ruche, c'est une école qui est amenée justement à être repensée. On va certainement la déconstruire. On ne peut pas miser sur des gros financements pour refaire une cour. Par contre, on a agrémenté la cour maternelle, on y a ajouté des éléments... C'est comme un exercice d'équilibriste. On fait des travaux afin que les enfants puissent être dans de bonnes conditions pour travailler, le temps de la réflexion, du choix des scénarios... C'est à la prochaine mandature que l'on verra, qu'il y aura une décision et qu'il y aura construction, un changement de site... on est en train de jouer là-dessus.

Laurence LE DU-BLAYO

Pour préciser sur la Ruche, il y avait un questionnement, on avait été sur place avec les services, rencontrer les équipes pédagogiques. En dehors de ce projet de budget participatif, c'est un autre sujet, mais enfin pour répondre, on avait vu notamment les problématiques autour des bacs à sables qui étaient très grands dans la partie

maternelle. Ils ont été revus et végétalisés pour être mieux adaptés aux attentes des enseignants. Il y a eu la plantation d'un arbre...pour créer justement de l'ombre et essayer de délimiter dans la partie haute, un petit peu boisée, avant les jeux qui sont à l'extérieur, de faire des plantations arbustives de type noisetiers... pour avoir une autre ambiance. Dans ce secteur-là, on a vu quelques petites choses mais effectivement sans aller, contenu de ce qui vient d'être dit, vers une rénovation totale.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? D'autres questions ? Je n'en vois pas, je propose de voter sur les deux affaires en même temps, à moins qu'il y ait demande de votes séparés ? Non ? Donc les deux affaires en même temps concernant cette végétalisation des cours d'école de la Garaye et Duguesclin.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non, je vous remercie, il en est ainsi décidé.

Affaire n°10

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

LABEL - Candidature au Label Ville Européenne

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

La commune de Dinan est engagée dans la coopération européenne et internationale, notamment au travers de ces trois jumelages avec les villes de Dinant (Belgique), Exmouth (Angleterre) et Abstatt (Allemagne).

Les associations des Jeunes Européens - France, du Mouvement Européen - France et de l'Union des Fédéralistes Européens qui ont pour objet de promouvoir les valeurs européennes ainsi que de favoriser un sentiment de citoyenneté européenne auprès du grand public, ont créé le Label Ville Européenne.

Ce label vise à faire vivre l'esprit européen dans les communes au moyen d'actions concrètes et pro européennes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture ;

En signant la charte annexée à la présente délibération, la commune s'engage à respecter les critères du niveau 1 du Label Ville Européenne, à savoir :

- la présence du drapeau européen aux côtés du drapeau français dans la mairie,
- marquer d'un pictogramme formé du drapeau européen tout projet financé par l'Union Européenne sur le territoire municipal,
- organiser au minimum une fois par an un événement avec pour thème l'Europe ou un pays européen
- mettre en oeuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville Européenne,
- rencontrer les membres des associations portant le Label Ville Européenne,
- rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville Européenne menées dans la commune

Les objectifs visés par ce label concordent avec les ambitions poursuivies par la commune de Dinan, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire. L'obtention de ce label permettrait également à la Ville d'intégrer un réseau de communes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires.

Une plaque "Ville Européenne" sera remise à la Ville en gage de son engagement fort envers l'Europe et la promotion de ses valeurs ;

*

**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-18 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **34 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (Gérard de Mellon) :

1. **D'AUTORISER** la commune de Dinan à candidater au Label Ville Européenne,
2. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la charte du Label Ville Européenne, la convention et tous les documents afférents à ce dossier,
3. **DE DESIGNER** Brigitte Balay-Mizrahi en tant qu'élue référente pour le Label au sein du Conseil Municipal.

Mme BALAY-MIZRAHI présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ?

Erwan BEAUDOUIN

Oui, juste pour dire que la démarche nous semble tout à fait louable. Après, c'est vrai que la convention de niveau 1 ne nous engage pas encore beaucoup. Effectivement, comme vous l'avez dit, c'est vrai que ça prend tout son sens si on essaye d'aller vers des actions et une projection sur des actions de plus longs termes et de développement. Peut-être qu'il y aurait des questions à se poser concernant nos comités de jumelage pour faire en sorte qu'il puissent renouveler leur public, favoriser des échanges, culturels, sportifs économiques, de jeunes, d'actifs ? Peut-être qu'il y aurait une piste aussi pour faire en sorte qu'ils puissent aussi renouveler leur public et être dans des dynamiques d'échange de jeunes ?

Didier LECHIEN

Merci. A noter que ça se fait sur Abstatt, les jeunes sont accueillis dans des entreprises allemandes. Il y a des échanges aussi entre des lycées, des établissements de Dinant en Belgique et des établissements Dinannais puisque nous avons eu l'occasion d'accueillir, il y a quelques mois, de jeunes apprentis qui ont fait des stages dans des commerces de Dinan, qui sont en formation dans des lycées professionnels...ce qui montre que les Comités de Jumelage ont pris conscience de la nécessité de s'ouvrir sur de nouveaux publics et c'est très bien parce que les attentes aujourd'hui ne sont plus les même que celles qui pouvaient exister lors de la création du Comité de Jumelage Dinan Dinant. Comme vous le savez, il est sans doute l'un des plus vieux, sinon le plus vieux, jumelage européen que l'on doit à l'initiative de René Pleven dans la fin des années 50, quelques années après la guerre et la construction européenne. La collaboration, les rapprochements, entre les villes européennes avaient un autre sens qu'aujourd'hui où il s'agit de faire l'Europe autrement.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Une abstention. Cette affaire est donc adoptée, je vous remercie.

Affaire n°11

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Les effectifs des services municipaux sont en constante évolution (recrutements, mutations, retraites...) et il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver la mise à jour de ceux-ci en adéquation avec les besoins de la collectivité.

Les différents mouvements qui ont affecté le tableau des effectifs au cours de cette année ou qui l'affecteront sur les prochains mois sont les suivants :

1. Création de poste liés à la promotion interne

Après présentation de leurs dossiers auprès du Président du Centre de Gestion par le biais de la promotion interne (procédure dérogatoire au principe du concours), la coordinatrice et instructrice des autorisations du droit des sols ainsi qu'un référent d'équipe des espaces verts ont reçu un avis favorable pour accéder respectivement aux grades :

- De rédacteur territorial (catégorie B, filière administrative)
- D'agent de maîtrise (catégorie C+, filière technique)

Cette promotion, qui offre une meilleure adéquation entre le grade et les fonctions exercées, implique un changement de cadre d'emplois. Il est donc nécessaire de modifier les emplois existants en créant les grades listés ci-dessus. Les deux agents seront nommés au 1^{er} novembre 2023 avec période probatoire de 6 mois pour l'accès au grade de rédacteur territorial avant titularisation.

2. Départs en retraite/mutations

Au 1^{er} janvier 2023, la responsable du service Attractivité et Développement Durable a quitté la collectivité par voie de mutation. Dans le cadre de la réorganisation des services et de la création du Pôle « Aménagement et Cadre de Vie », il a été décidé d'intégrer la transition écologique au sein des services opérationnels (Service Espaces verts et biodiversité, Service Voirie et mobilités, Service Bâtiments et énergies – Études et Travaux), tout en disposant d'un(e) référent(e) Transition écologique chargé(e) de l'animation des dossiers transversaux. Un poste d'attaché territorial (catégorie A, filière administrative) a donc été supprimé en parallèle de la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe (3^{ème} grade – catégorie B – filière technique) sur le poste de référent transition écologique (voir ci-dessous).

Au 1^{er} février 2023, un agent du service des Ressources humaines a quitté la collectivité par voie de mutation. Son poste a été pourvu en interne par un agent titulaire du grade d'adjoint administratif. Il convient donc de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (3^{ème} grade – catégorie C, filière administrative).

Au 1^{er} juillet 2023, un agent, instructrice des autorisations d'urbanisme, a fait valoir ses droits à la retraite. Il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (3^{ème} grade – catégorie C, filière administrative).

Au 1^{er} octobre 2023, deux agents ont fait valoir leur droit à la retraite. Il convient de supprimer deux postes sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (3^{ème} grade – catégorie C, filière technique).

3. Création de postes permanents pour répondre aux besoins des services :

Au sein du Pôle « Ressources »

- Service Vie Institutionnelle :
 - Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (2^{ème} grade – catégorie B – filière administrative) suite au recrutement en février 2023 d'un agent sur le poste « chargé(e) de la proximité ».
 - Création d'un poste d'animateur principal 1^{ère} classe (3^{ème} grade – catégorie B – filière animation) suite au recrutement, en octobre 2023, d'un agent sur le poste « d'assistant(e) de la direction générale ».
- Service Affaires juridiques : création d'un poste pour la nomination d'un agent contractuel en qualité d'adjoint administratif (1^{er} grade – catégorie C – filière administrative). Cet agent a été recruté via des contrats temporaires signés pour la première fois en février 2023.

Au sein du Pôle « Aménagement et Cadre de Vie »

Création d'un poste au grade de technicien principal 1^{ère} classe (3^{ème} grade – catégorie B – filière technique) suite au recrutement d'un agent sur le poste de référent transition écologique.

Au sein du Pôle « Service à la Population »

- Service Citoyenneté : création d'un poste pour la nomination d'un agent contractuel en qualité d'adjoint administratif (1^{er} grade – catégorie C – filière administrative).
- Vie Associative et Sports : création d'un poste pour la nomination d'un agent contractuel en qualité d'adjoint administratif (1^{er} grade – catégorie C – filière administrative). Cet agent a été recruté via des contrats temporaires signés pour la première fois en décembre 2019.

4. Demandes de changement de filière

Un agent actuellement adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (2^{ème} grade – catégorie C- filière animation), titulaire du CAP petite enfance, occupe le poste de ATSEM/Animatrice ALSH. Cet agent souhaite changer de filière et intégrer la filière médico-social, sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (échelle C2 – catégorie C).

Il convient de procéder au changement de filière de cet agent par la prise d'un arrêté d'intégration directe dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe avec un classement à l'échelon comportant un indice égal à celui détenu dans le grade d'origine (adjoint d'animation principal 2^{ème} classe) avec conservation de l'ancienneté détenue.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs tenant compte des modifications évoquées ci-dessus.

Mme GUILLEMOT présente le rapport.

Didier LECHIEN

Des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions, des abstentions ? Non, je vous remercie.

Affaire n°12

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : David BRUNET

*
**

AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession du stade d’athlétisme Maurice Benoist et des parcelles contigües entre la commune de Dinan et Dinan Agglomération

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La commune de Dinan est propriétaire du stade Maurice Benoist accessible par la rue Bertrand Robidou ainsi que du terrain stabilisé en contrebas qui se situe sur la même parcelle (section AB n°44). Elle est également propriétaire, au Nord, de la parcelle contigüe section AB n°147 qu’elle a acquise en 2020 auprès de la SCI SAMETO IMMOBILIER

Par une délibération du 28 avril 2022, le conseil municipal avait autorisé la cession à Dinan Agglomération de la surface foncière utile au projet de construction de la future piscine de l’agglomération.

Depuis cette délibération, l’implantation du projet de piscine s’est précisé et Dinan Agglomération souhaite également devenir propriétaire du terrain voisin ainsi que d’une partie de la parcelle AB 147 destinée au stationnement des futurs usagers de l’équipement sportif. La délibération du 28 avril 2022 doit donc être abrogée et une nouvelle doit être prise pour tenir compte de l’évolution du projet.

Par ailleurs, des études de sol ont révélé que l’autre partie de la parcelle AB 147 était polluée en raison de son affectation passée. La ville en restera ainsi propriétaire. Une servitude de passage au bénéfice de la ville sera instituée entre l’impasse Capitaine Hesry et la partie de la parcelle AB 147.

Cette cession est également l’occasion de régulariser l’affectation du stade d’athlétisme Maurice Benoist qui relève de la compétence statutaire de Dinan Agglomération, laquelle a procédé à la rénovation récente de la piste. La tribune est également transférée. La ville conservera cependant à l’Est une superficie de terrain nécessaire à la liaison piétonne entre la rue Bertrand Robidou et la rue du Capitaine Hesry.

Au regard de l’intérêt du projet d’implantation de la piscine communautaire pour la Ville, il a été convenu entre la commune et Dinan agglomération, que ces terrains seraient cédés à l’euro symbolique.

*
* *

Vu l’avis du Pôle d’évaluation domaniale du 5 juillet 2023 ;

Vu l’avis favorable de la commission Transition écologique et aménagement du 21 septembre 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’**UNANIMITE** :

1. **D'ABROGER** la délibération n°1 du conseil municipal de Dinan du 28 avril 2022 ;
2. **DE CEDER** à Dinan Agglomération, à l'euro symbolique, les parcelles suivantes (conformément au plan joint) :
 - une superficie de 30 047 m² de la parcelle AB n°44
 - une superficie de 3 652 m² de la parcelle AB n°147Soit une surface totale à céder de 33 699 m².
3. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais d'acte correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

M. TOUMINET présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci beaucoup, y a-t-il des prises de parole ? Des questionnements sur cette affaire ? A la suite des délibérations que nous avons déjà prises concernant la piscine communautaire, je vous rappelle que nous avons amené gracieusement le terrain pour construire la piscine communautaire qui est évalué à 1 million d'euros. La contribution de la ville à la construction de la piscine communautaire, c'est quand même 1 million d'euros.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non, il en est ainsi décidé, je vous remercie.

Affaire n°13

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUINEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soïlihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : David BRUNET

*

**

AFFAIRES IMMOBILIERES - Lotissement Des Chevrets - Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

Rapporteur : Jacques TOUMINET

En 2014, un permis d'aménager avait été accordé à la SARL Ouest Lotissement, pour un lotissement de 26 lots à usage d'habitation dénommé lotissement « *des Chevrets* », se situant route de la Croix Du Chesne (Léhon) à Dinan.

Lors de l'élaboration du projet immobilier, une convention quadripartite avait été conclue entre la commune, l'intercommunalité, le SDE 22 et la SARL Ouest Lotissement pour définir les modalités du contrôle des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement, en vue d'une prise en charge après leur achèvement. Il était convenu que la commune se voit rétrocéder la voirie, les espaces verts, le réseau d'assainissement d'eaux pluviales et les équipements de protection incendie.

Ces travaux de voirie, de réseaux et d'espaces verts étant achevés (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 25 juillet 2023), la SARL Ouest Lotissement, propriétaire des espaces communs de cette opération, sollicite aujourd'hui, leur rétrocession à la commune de Dinan.

La superficie à rétrocéder à la Ville est de 4 337 m² (dont 1 594 m² d'espaces verts) correspondant aux parcelles cadastrées suivantes :

- AN 232 (979 m²)
- AN 250 (1 513 m²)
- AN 264 (1 784 m²)
- AN 265 (61 m²)

Soit un linéaire de voirie de 407 mètres.

Vu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et Aménagement du 21 septembre 2023,

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'ACCEPTER** la rétrocession des parcelles cadastrées section AN n°232, 250, 264 et 265 au profit de la Commune de Dinan.
2. **DE CLASSER** dans le domaine public les dites-parcelles, d'une superficie totale de 4 337 m² et d'intégrer 407 mètres linéaires de voirie dans la voirie communale.

3. **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du lotisseur, la SARL Ouest Lotissement.

M. TOUMINET présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non, il en est ainsi décidé, je vous remercie.

Affaire n°14

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : David BRUNET

*

**

VOIRIE – Servitude - Convention Enedis/Commune de Dinan - Installation d'un poste de transformation de courant électrique – Parcelle cadastrée AO 854 – rue du 8 mai 1945

Rapporteur : Yannick HELLIO

Lors de la vente en 2016 par la Ville de l'immeuble qui abritait le Centre Communal d'Action Sociale au 2, rue du 8 mai 1945, ERDF (devenu Enedis) avait dû déplacer le poste de transformation de courant électrique qui se trouvait intégré au bâtiment cédé.

En accord avec les acquéreurs, ce poste avait été installé quelques mètres plus loin en bordure de la voie publique sur l'unité foncière du bien immobilier vendu. A cette fin, une petite parcelle communale de 25 m² avait été créée en vue de recevoir ce poste de transformation.

Il convenait alors juridiquement de formaliser l'autorisation accordée à ERDF d'occuper le terrain et de faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.

A ce titre, une convention de mise à disposition du terrain avait été signée le 7 juillet 2016 entre la commune et ERDF. Cette convention sous seing privé a été enregistrée, mais n'avait pas été publiée au Service de la Publicité foncière.

A la demande et aux frais exclusifs d'Énedis, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

*
**

Suite à la réunion de la Commission Transition Écologique & Aménagement du 21 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** les dispositions relatives à la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section AO n°854 en vue de la conclusion d'un acte authentique ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

M. HELLIO Présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions, des abstentions ? Non, il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°15

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier

BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON .

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

FORFAIT POST-STATIONNEMENT - Renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

Rapporteur : Bernard LAGREE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le forfait post-stationnement (FPS) a remplacé le procès-verbal (PV) de stationnement payant (et uniquement celui-ci).

Dès lors que l'automobiliste ne paie pas, ou ne paie que partiellement, la redevance qu'il doit lors du stationnement de son véhicule, il ne commet plus une infraction sanctionnée par une amende pénale de première classe, mais il doit acquitter un forfait de post-stationnement dont le montant est fixé par la commune. Ce montant ne peut être supérieur au montant total dû pour une journée de stationnement. Il est de 30 € à Dinan.

Cette procédure FPS est **administrative et doit être gérée en totalité par la Ville** : verbalisation, envoi du FPS, encaissement du FPS et gestion des demandes d'indulgences.

Pour cela, une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) doit être signée tous les 3 ans pour le traitement de ces FPS (Edition et envoi des avis de paiement – Emission des titres exécutoires en cas de majoration).

Une première convention avait été signée en janvier 2018 et renouvelée pour 3 ans en 2021. Afin de continuer à bénéficier de ces prestations du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, une nouvelle convention s'avère nécessaire.

*

* *

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 63 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion, au recouvrement et à la contestation du forfait de post-stationnement prévu à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé ;

CONSIDERANT qu'adoptée dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la décentralisation du stationnement payant sur voirie implique notamment la création d'une redevance d'occupation du domaine public gérée de manière décentralisée et la suppression de l'amende pénale forfaitaire de 17 € ;

CONSIDERANT que la convention signée avec l'ANTAI a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule, conformément à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que cette convention a également pour objet de régir l'accès au système informatique du Service du forfait de post-stationnement de l'ANTAI (Service FPS-ANTAI) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation ;

CONSIDERANT que cette convention a également pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les FPS impayés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à renouveler la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), pour le traitement des forfaits post-stationnement (FPS), du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

M. LAGREE Présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions sur le forfait post stationnement ? Je n'en vois pas. Des oppositions, des abstentions ? Non, il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°16

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : David BRUNET

*
**

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - Désignation du Coordonnateur Communal, du Coordonnateur du répertoire d'immeubles localisés (RIL), du Coordonnateur adjoint et autorisation de contractualiser avec La Poste

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le Recensement de la Population doit avoir lieu sur la commune de Dinan du 18 janvier au 24 février 2024. Ce recensement est organisé conjointement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et la Commune de Dinan.

Le recensement de la Population permet de dénombrer officiellement les personnes résidant en France et dans chaque commune et contribue à l'élaboration des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques. Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de notre pays et des communes et permet aux **pouvoirs publics de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.**

Les dotations aux communes sont par ailleurs calculées sur la base de la population légale.

Il s'agit là d'un acte civique mais aussi d'une obligation légale.

Désignation des coordonnateurs

Il convient donc de désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population et un adjoint pour la collecte 2024. Ceux-ci auront pour mission l'organisation, la logistique, l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, ainsi que la relation entre le superviseur de l'INSEE et la commune.

Il convient de désigner également, dans le cadre de ce recensement, un coordinateur communal du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) 2024, chargé de mettre à jour la liste des adresses de la commune qui sert de base de sondage au recensement de la population.

Contractualisation avec la Poste

La Ville de Dinan s'astreint chaque année à réaliser une collecte exhaustive et de qualité. Pour cela, elle a durant plusieurs années privilégié le recrutement d'agents recenseurs résidant dans la commune, en s'appuyant sur des critères de connaissance et de proximité du secteur affecté.

Néanmoins les difficultés de recrutement sont réelles depuis quelques années. La crise du Covid a aggravé cette situation et les habitants sont de plus en plus réticents à répondre aux agents recenseurs communaux.

Dans le cadre de la loi Pacte du 22 mai 2019, les communes peuvent désormais confier la mission d'agent recenseur à une entreprise prestataire. Cette initiative permet de donner aux communes un choix supplémentaire pour recruter leurs agents recenseurs.

Cette expérimentation, pour laquelle La Poste a candidaté, s'intègre dans un processus global de 3 ans (2022/2023/2024), au terme duquel un bilan sera fait pour décider d'une éventuelle généralisation du dispositif.

La Commune de Dinan participe avec succès à cette expérimentation depuis 2 ans. La Poste lui propose donc de lui confier de nouveau la collecte du recensement 2024, pour laquelle 4 agents postaux (3 agents à plein temps, 1 agent remplaçant) seront mis à sa disposition.

Le coût de la prestation s'élève pour 2024 à 9 432 euros TTC. La Poste fournit le matériel informatique (téléphones, tablettes...) et les véhicules (vélos, voitures électriques) nécessaires aux déplacements des agents recenseurs.

Pour mémoire, la charge financière globale du recrutement des agents recenseurs par la commune s'élevait en 2020 à 15 751 euros pour 4 agents recenseurs.

Pour la réalisation de l'enquête 2023, l'État a versé à la Commune une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 2 833 euros.

Les agents postaux sont encadrés par le coordonnateur communal et doivent être nommés par arrêté du Maire.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **DE DESIGNER** Madame Véronique GUIMARD, Responsable du service Citoyenneté, coordonnatrice communale et de la décharger durant la période du recensement d'une partie de ses fonctions pour assurer cette mission. Madame GUIMARD gardera sa rémunération habituelle ;

2. **DE DESIGNER** Madame Manuella LEZOUR, agent du service Citoyenneté, coordonnatrice adjointe de l'enquête et de la décharger durant la période du recensement d'une partie de ses fonctions pour assurer cette mission. Madame LEZOUR gardera sa rémunération habituelle ;
3. **DE DESIGNER** Madame Véronique GUIMARD, coordonnatrice communale du Répertoire d'Immeubles Localisés ;
4. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec La Poste dans le cadre de l'expérimentation de la collecte du recensement 2024 ;
5. **D'AUTORISER** M. le Maire à désigner les 4 agents recenseurs proposés par La Poste ;
6. **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

M. LAGREE Présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ?

C'est important ce recensement. Cela va nous permettre de confirmer si nous avons passé le cap des 15 000 habitants. Cela va avoir des incidences au titre de la loi... mais surtout pour l'ensemble des communes de la zone, des communes de plus de 3 500 habitants qui seront tenues sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération de produire du logement social...tendre vers un seuil minimum de logements sociaux à produire qui est de 20 % me semble-t-il. C'est important et je sais que les collègues attendent de savoir si la ville centre a dépassé les 15 000 habitants, ce qui est probable. La population totale est déjà au-dessus des 15 000. Maintenant, il s'agit de confirmer que la population municipale est au-dessus de 15 000... C'est important le recensement, c'est un acte important pour une collectivité.

Pas de questions, pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Non, il en est ainsi décidé, je vous remercie.

Affaire n°17

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUINEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi

ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : David BRUNET

*

**

CIMETIERE - Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires

Rapporteur : Yannick HELLIO

L'art. L. 2122-22 du CGCT dispose que : "Le maire peut [...], par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Cette délégation a été accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020.

L'art. L2122-23 du CGCT fait obligation au maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

La liste des délivrances et reprises des concessions dans les cimetières de janvier à juillet 2023 est annexée à ce rapport.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des délivrances et des reprises de concessions dans les cimetières de janvier à juillet 2023.

M. HELLIO présente le rapport.

Laurence Le Du Blayo

Je peux poursuivre sur l'attractivité du cimetière. Ça a été le cas historiquement. On en a parlé déjà en commission sur le fait qu'effectivement le cimetière du Père la Chaise à Paris est un des premiers jardin public municipal et ça reste un lieu effectivement très attractif et on peut même dire touristique et patrimonial. Pour compléter plus sérieusement c'est vrai que la mise en place aussi du groupe de travail autour du cimetière, qui va traiter tous ces volets, à la fois le volet des concessions mais aussi le volet de l'accessibilité, le volet de la végétalisation, du renouvellement, enfin des plantations... On va on faire évoluer en particulier le cimetière de Dinan dans les années à venir et il y aura des plantations qui vont être faites. Les commandes sont en cours, on espère que ça sera prêt notamment avant la Toussaint.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions sur les concessions de cimetière ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? des abstentions ? Non, on prend acte. Je vous remercie, il en est ainsi décidé.

Affaire n°18

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre

Sur convocation en date du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX Matthieu JOUINEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Joëlle LE GUIFFANT (pouvoir à René DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Didier LECHIEN), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Stella CORBES (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : David BRUNET

*

**

CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

*

**

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis juillet 2023.

DECISIONS DU MAIRE 2023		
Numéro	Date	Objet
2023/11	07/07/2023	Tarifs municipaux 2023- Mise à jour (Police municipale, locations salles, patrimoines, cimetières, musée)
2023/12	10/07/2023	Ouverture ligne trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne (800 000€)

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal.

M. le maire présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Donc, il s'agit de prendre acte de ces décisions.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 16 novembre prochain. Merci

La séance est levée.